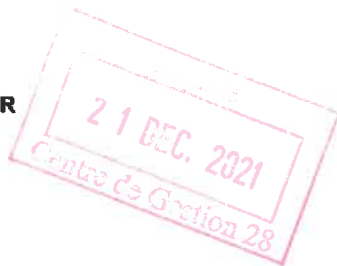


DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL



Certifié	Visa
Télétransmis à la préfecture	
Le 06 OCT. 2021	
Publié le ...06...OCT. 2021	
ou Notifié le .....	

Identifiant projet : 16216

Numéro définitif de l'acte :

AR

20211006-323

ARRÊTÉ

LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCÈS AU CADRE  
D'EMPLOIS DES RÉDACTEURS TERRITORIAUX DU  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR AU  
TITRE DE LA PROMOTION INTERNE DE 2021

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment son article 39 ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, article 30 ;

Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux et notamment son article 16 ;

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale et notamment en son article 30 ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu le procès-verbal du 1<sup>er</sup> décembre 2020 du comité technique portant établissement des lignes directrices de gestion en matière de promotion interne et d'avancement de grade pour le Département d'Eure-et-Loir ;

Considérant qu'il a été fait application de la clause de sauvegarde définie à l'article 9 du décret 2010-329 du 22 mars 2010 ;

Considérant que l'application de la clause de sauvegarde autorise deux inscriptions sur la liste d'accès au grade de rédacteur territorial par la voie de la promotion interne au titre de l'année 2021 ;

ARRETE

**Article 1 :** La liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux au titre de la promotion interne 2021, est arrêtée ainsi qu'il suit :

**Au grade de rédacteur (sans condition d'examen professionnel) :**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Affectation</b>
CAMPAGNE	Emmanuelle	Direction de la communication

**Au grade de rédacteur (après examen professionnel) :**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Affectation</b>
CHALLE	Pierre	Direction générale adjointe ressources

**Article 2 :** La validité de la présente liste est de 2 ans à compter du 1er juillet 2021.  
L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

**Article 3 :** Madame le Directrice Générale des services du Conseil départemental d'Eure-et-Loir est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame le préfet d'Eure-et-Loir, affiché dans les locaux du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir, du Conseil départemental d'Eure-et-Loir et notifié aux agents inscrits sur la présente liste d'aptitude.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Chartres, le **06 OCT. 2021**

LE PRÉSIDENT,  
Par déléation,  
La Directrice générale des services

  
Stéphanie DELAPIERRE